

Genève fait un prix d'ami pour traiter les déchets français

Les Cheneviers dépannent provisoirement les communes françaises en attendant la mise en service de l'usine d'incinération de Bellegarde.

Le prix est fixé; il ne reste plus qu'à déterminer la durée du contrat. Dans l'attente de la mise en service de l'usine d'incinération de Bellegarde (Ain) - en 1996 si tout va bien -, les fours des Cheneviers vont dépanner les



PAR
Michel EGGS

communes françaises voisines. Le Sidefage (Syndicat de gestion des déchets du Faucigny-Genevois), qui rassemble 98 communes de Haute-Savoie et de l'Ain, signera le mois prochain un contrat avec le conseiller d'Etat Christian Grobet.

Si la Région était un fait et non pas une utopie, l'usine de Bellegarde ne se construirait pas: les deux nouveaux fours des Cheneviers pourraient très bien absorber les quelque 100.000 tonnes de déchets du Sidefage. «Nous étions acquis à cette idée; mais le temps nécessaire pour nous retourner en cas de dénonciation de contrat - il faut 6 à 8 ans entre l'étude d'un projet et la mise en activité d'une usine - nous obligeait à

obtenir un engagement à long terme de Genève. D'autant plus que les décharges seront toutes hors la loi en France en l'an 2002. D'où notre demande de pouvoir livrer nos déchets aux Cheneviers pendant 20 ans au moins», explique Fernand Doucet, président du Sidefage.

80% du tarif suisse

Genève refusant de s'engager au-delà de 12 ans, l'usine de Bellegarde se fera. Les Cheneviers permettront néanmoins de faire la soudure et d'éviter que ne se poursuivent les longs déplacements des camions jusqu'à la décharge de la Roche-sur-Molière, dans la Loire... Christian Grobet propose un prix d'ami: 155 francs (575 FF) la tonne pour 1994, 175 (650 FF) pour 1995. Une taxe correspondant à 80% du prix facturé aux communes genevoises.

Seul point d'achoppement: la durée de la convention. Grobet la souhaite indéterminée, dans un contrat qui pourrait être dénoncé sur préavis d'une année. Nos voisins français, qui ne veulent pas se retrouver avec leurs déchets sur les bras, désirent une convention portant sur trois ans. Les deux parties vont renégocier dans

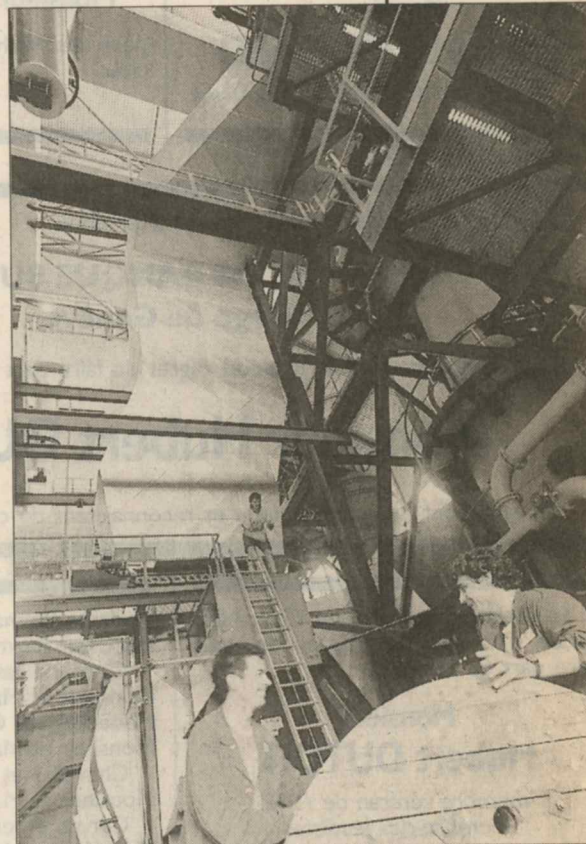
l'espoir de conclure un accord d'ici la fin juillet.

Bien moins cher que Saint-Julien

Le dossier Bellegarde avance pendant ce temps. Mardi soir, le comité du Sidefage a attribué un marché d'étude à la société Streichenberger. Celle-ci est invitée à affiner son offre de réalisation en fonction du site de Bellegarde. Le Sidefage devrait attribuer le marché de construction à Streichenberger le 12 juillet prochain. Il apparaît d'ores et déjà que le choix de Bellegarde, aux dépens de Saint-Julien, permettra de réaliser de substantielles économies: quelque 545 FF la tonne dans l'Ain, au lieu de 653 FF à Saint-Julien!

Parallèlement, la SNCF doit présenter d'ici un mois ses propositions pour assurer le transport des déchets vers Bellegarde par rail. Il semble que l'on optera pour trois sites de chargement situés à Saint-Cergues, Viry (Haute-Savoie) et Sergy (Ain), les wagons de la SNCF d'une contenance de 110 mètres cubes permettant d'éviter une valse de camions jusqu'à Bellegarde.

M. E. □



Les Cheneviers permettront de faire la «soudure». Christian Murat

RE

NON